

**Le comité national de suivi F.C.O. s'est réuni le 17 avril sous la présidence de Michel BARNIER, Ministre de l'Agriculture, puis de Michel CADOT, son Directeur de Cabinet. Le présent compte rendu est établi à partir de notes d'un seul participant, il ne saurait prétendre à l'exhaustivité, ni à une exactitude parfaite quant aux positions et interventions de chaque participant.**

Le Ministre a ouvert la séance en faisant le point sur trois aspects :

- la situation avec l'Italie
- la stratégie vaccinale
- les crédits d'accompagnement.

En ce qui concerne la situation avec l'Italie, le Ministre a informé le comité de l'état d'avancement des discussions. Au niveau de l'Union européenne tout d'abord, la Commission a travaillé sur un nouveau texte renforçant la réglementation communautaire. Tout en soulignant que les négociations n'ont pas abouti au résultat que la France souhaitait sur le raccourcissement du délai des 60 jours, Michel BARNIER a précisé que le texte rétablissait une application homogène de la réglementation européenne et qu'il permettait la passation d'accords bilatéraux.

C'est dans ce cadre que la France a situé son action en poursuivant ses discussions politiques et techniques avec les autorités italiennes (avec notamment intervention du Président de la République et du Premier Ministre). Toutefois, après les élections législatives italiennes qui viennent de se dérouler, il faudra attendre à peu près trois semaines avant que le nouveau gouvernement ne prenne ses fonctions. Le Ministre a déclaré espérer que "l'Italie bouge, dans les jours qui viennent" sur les trois points défendu par la France : le raccourcissement du délai entre la vaccination effective et le départ des animaux, l'autorisation de circulation pour les veaux de moins de trois mois et la liberté de circulation des animaux naturellement immunisés.

En ce qui concerne la stratégie vaccinale, Michel BARNIER a indiqué qu'elle devait être adaptée au regard de l'évolution de la situation (cas de F.C.O.sérotype 1 en Gironde), au regard également de la demande de la Profession de rendre obligatoire la vaccination pour les animaux destinés aux échanges, au regard enfin de l'avancement de la vaccination.

Sur ce dernier point, le Ministre a précisé que le calendrier de livraison était respecté : au début avril ont été livrées les doses sérotype 1 pour les 4 départements où cette vaccination est obligatoire, ainsi que les doses sérotype 8 pour les petits ruminants des 16 départements historiques, cette semaine commencera la livraison des doses pour les transhumants petits ruminants.

Le cas de Gironde conduit à une modification de la stratégie vaccinale détaillée par la suite par le Directeur Général de l'Alimentation.

Le Ministre est ensuite revenu sur sa décision de donner une suite favorable à la demande de la Profession agricole de rendre obligatoire la vaccination sérotype 8 pour les animaux destinés aux échanges, ce qui suppose la réunion prochaine de commission bipartite dans chaque département. Cette obligation s'inscrit dans la perspective de l'intention du Ministre de généraliser l'obligation de vaccination dès le début de la campagne prochaine, c'est-à-dire en novembre.

Il a déclaré *"je connais les difficultés entre les éleveurs et les vétérinaires. Il faut que chacun s'efforce à des efforts mutuels et équitables. Nous avons pris des dispositions pour que le paiement (de la prise en charge par l'Europe d'une part du coût de la vaccination) aux vétérinaires soit fait sous 45 jours"* et il a demandé aux organisations vétérinaires que, dans ces conditions, ils demandent à leurs collègues de ne pas faire payer cette partie aux éleveurs.

Il a également indiqué *"j'ai été interpellé sur la question de la transparence (de la politique du Ministère) ; j'ai demandé à mes Services"* de mettre toute information en ligne sur le site du Ministère (notamment la répartition des doses).

Sur les crédits d'accompagnement, le Ministre est revenu sur l'annonce faite par le Premier Ministre d'affecter une enveloppe de 6 millions d'euros et a précisé sa répartition:

- l'aide au maintien sur exploitation (60 euros par broutard, 30 par veau) pour 4 millions
- de l'ordre de 2 millions pour l'aide à l'engraissement pour 1,5 millions.

Ce dispositif devra être mis en oeuvre dès la fin de la semaine prochaine.

Pour les compléments sur les pertes mortalité, le Ministre a souligné que le dispositif devait désormais être effectif rapidement *"avec le concours des G.D.S."*. A cet égard, s'adressant directement au Président de la F.N.G.D.S., il a tenu à remercier publiquement les G.D.S. pour le travail déjà accompli.

Le Ministre a conclu sur ce point en annonçant que ce sont 18 millions d'euros qui ont été affectés par l'Etat en crédits d'accompagnement depuis septembre dernier.

Il a également annoncé qu'un bilan serait rapidement tiré quant à l'évaluation des besoins des commerçants dans le cadre de l'enveloppe de 3 millions d'euros affectés à cet effet.

Il a terminé son intervention en indiquant que, malgré ses efforts, il n'avait pas été possible d'obtenir de Bruxelles des mesures communautaires de soutien au marché, mais qu'il continuait d'agir en ce sens, notamment en demandant de sortir du système des *"minimis"*.

Dans les échanges qui ont suivis, Jean-Pierre FLEURY (F.N.B.) en remerciant le Ministre pour les aides obtenus et pour son action sur le dossier italien, a fait part de l'amertume des éleveurs devant l'échec de Bruxelles qui a plutôt donné raison à l'Italie. Il a fait part au Ministre de *"la très mauvaise ambiance"* sur le terrain, plaidant pour un véritable *"plan de sauvetage de l'élevage"*.

Pierre BUISSON, au nom du S.N.V.E.L., a déclaré que *"la profession vétérinaire reçoit positivement les décisions"* annoncées par le Ministre et a exprimé son accord sur la demande de ne pas faire payer aux éleveurs la quote part remboursé par Bruxelles *"à condition que les procédures soient clarifiées"*.

Notre Président, Marc GAYET, a mis l'accent sur le problème de la vaccination et de son inquiétude sur la réussite de la campagne de vaccination de masse, compte tenu de ce qui se passe sur le terrain ; il a remis au Ministre un document validé par le conseil d'administration l'après midi même et qui illustre les difficultés rencontrées actuellement par les différents documents et exemples que les G.D.S. ont fait remonter à la Fédération Nationale ces derniers jours.

Pascal FERREY (F.N.S.E.A.) a indiqué que la Profession souhaite que l'obligation de vaccination soit généralisée le plus rapidement possible et a, lui aussi, souligné *"l'état de tension important sur le terrain"* par rapport à l'acte vaccinal. Il a également posé le problème de la responsabilité des conséquences de cet acte, en indiquant qu'était évidente la responsabilité du vaccinant et a souhaité qu'un terme soit mis aux rumeurs qui courent sur le terrain.

Il a demandé que, sur la zone de vaccination obligatoire B.T.V.-1, la vaccination B.T.V.-8 soit aussi rendue obligatoire.

Si le tamponnage apparaît légitime pour les exportations et échanges d'animaux, il a rappelé que c'était l'A.S.D.A. et non le passeport qui était le document sanitaire.

Il a enfin fait part de ses inquiétudes sur les pertes indirectes, disant que "des éleveurs ne s'en remettent pas" et a demandé qu'une réunion d'un groupe de travail permette de faire le point sur trois questions : le F.A.C., la trésorerie et les reports d'annuité.

Sur cette dernière question, Michel BARNIER a souhaité que dans chaque département une cellule de suivi permette de faire le point sur les situations les plus graves.

Michel COMBES, Secrétaire Général de la F.N.G.D.S., a soutenu fortement la remarque de Pascal FERREY sur le tamponnage du passeport, soulignant la possibilité de réaliser la traçabilité des animaux vaccinés dans S.I.G.A.I. dès maintenant.

En réponse, le Directeur Général de l'Alimentation a indiqué que c'était également la vision de la D.G.A.I., mais que ceci ne pourrait être mis en oeuvre que l'année prochaine.

Christophe BRARD (S.N.G.T.V.) a déclaré que "*la profession vétérinaire met tout en oeuvre pour tout se passe dans les meilleures conditions*" et qu'en matière de responsabilité, "nous pouvons assurer la pharmacovigilance".

P; FERREY : "*remettez de l'ordre par rapport aux certificats que les éleveurs ont été obligés de signer*" pour dégager la responsabilité des vétérinaires des éventuelles conséquences de la vaccination.

P. BUISSON: "*je m'y engage*".

B. MARTIN (F.N.O.) a soulevé la question de la vaccination des transhumants, compte tenu du fait que "n'auraient été décomptés que les transhumants hors département". Ce que la D.G.A.I. confirme.

Ph. MEURS (J.A.) met, à son tour, l'accent sur l'état de détresse des éleveurs : "la grogne monte".

M. MEINIER (Conf. Paysanne) rappelle que, contrairement aux publications qui indiquent que l'épisode F.C.O. a débuté en 2006, la France est touchée depuis les années 2000 et qu'au regard de l'expérience en Corse, il alerte sur les risques économiques et sanitaires de la crise actuelle.

Ensuite, les organisations professionnelles (notamment la F.N.G.D.S. et la F.N.S.E.A.) pose le problème de la réalisation de la vaccination, en indiquant tout d'abord qu'il est indispensable pour stopper les rumeurs que, dans le cadre de la communication transparente du Ministère, les conditions fixées par le Ministre soient rappelées.

Il est rappelé ensuite les propos du Ministère : "*si les vétérinaires ne peuvent tout faire, il sera fait appel à d'autres*". Or, la primo injection devra être intégralement réalisée sous trois semaines pour que la seconde injection soit efficace (pour les bovins) ; "*si ceci n'est pas fait, ce sera l'explosion sociale*" et de nombreux vétérinaires reconnaissent que ces délais ne pourront être tenus. D'ailleurs, nombre d'entre eux sont débordés de travail, hors même la vaccination.

Ch. BRARD indique que la Profession s'est organisée, mais qu'une concertation sera nécessaire entre les représentants des deux professions pour que soient connus les éleveurs volontaires pour que leurs animaux soient vaccinés.

Après que P. FERREY et M. GAYET aient indiqué que la profession saurait s'organiser sur cette question, notre Président a mis l'accent sur le fait que la campagne de vaccination se déroulerait durant la période estivale où les animaux sont au pré, ce qui souvent posera d'importants problèmes pour que le vétérinaire procède à la vaccination. Il faut donc que l'éleveur puisse, s'il le souhaite, procéder lui-même à la vaccination de ses animaux, sinon on courrait le risque d'un échec de la campagne de vaccination de masse.

Le Ministre a indiqué, en réponse à ces interventions, qu'il souhaitait en rester à la position qu'il avait déjà exprimé (cf. intervention devant le Congrès de la F.N.B.), *"même si certains lui reprochent d'être allé trop loin et d'autres de ne pas être allé assez loin"*.

Dans la suite de la réunion, différents points ont été abordés :

Le Directeur Général de l'Alimentation a indiqué que les italiens n'ont pas encore déclarés à Bruxelles leur zone réglementée, suite aux cas de F.C.O. qu'ils connaissent ; il a également précisé que les autorités italiennes n'avaient toujours pas donné une A.T.U. aux vaccins Merial et Intervet.

Il a ensuite été fait un point sur l'évolution de la stratégie vaccinale par rapport à l'extension de la zone sérotype 1 (cas de Gironde). Entre les différents choix stratégiques évoqués ( retarder d'un mois la livraison de doses dans 9 départements, maintenir la stratégie vaccinale initiale, retarder la vaccination serotype 8 en Gironde et dans le Lot et Garonne pour la faire coïncider avec la vaccination sérotype 1), c'est cette dernière solution qui a recueilli un avis favorable ; il a été précisé que l'A.F.S.S.A. considère possible de pratiquer la vaccination 8 et 1 simultanée.

Sur une question du représentant de Coop de France sur la livraison de doses Intervet le 21 avril dans les départements "historiques", la D.G.Al. a répondu qu'il n'y avait pas à ce jour de date exact de fixée et le Directeur de Cabinet a demandé que l'information soit diffusée le plus rapidement possible.

Sur une intervention de France U.P.R.A.-Sélection, la question de la vaccination des stations d'évaluation génétique se trouvant en zone indemne a été posée.

Enfin, la F.N.G.D.S. a demandé qu'une réunion ait lieu rapidement sous l'égide de la D.G.Al. pour faire le point sur les programmes de recherche publics et privés sur la F.C.O. et leur financement.